

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/11/2025 - 165207 - 2023 B 05284 - 948 815 675 - A.R location de voitures

SASU A.R LOCATION DE VOITURES

Capital : 500 euros

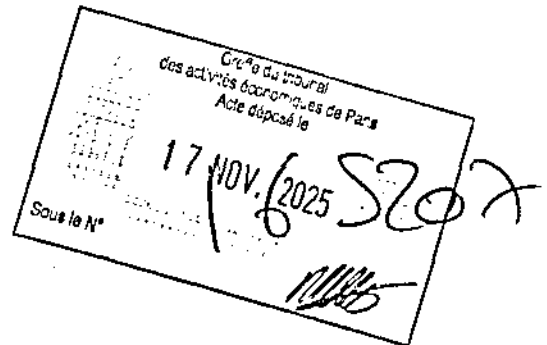
Siège social : 1/3 Avenue de la Porte Brancion

75015 Paris

948 815 675 RCS Paris

PROCES-VERBAL

**De l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 22 août 2025**



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux août à dix heures, **Monsieur Amine REZIG**, agissant en qualité de Président et unique actionnaire de la société **A.R LOCATION DE VOITURES**, prend les décisions ci-après concernant l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Approbation des comptes annuelles 2024

Approbation des comptes annuels 2024

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion,

Le président donne ensuite lecture des documents précités.

Première résolution : Approbation des comptes

Monsieur Amine REZIG, en sa qualité de Président unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée par Monsieur Amine REZIG.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

Après avoir constaté un solde négatif de 1467,10 euros, Monsieur Amine REZIG déclare que cette somme a été imputée au compte "Report à Nouveau".

Cette résolution est également adoptée par Monsieur Amine REZIG.

De tout ce qui précède, le Président et actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal, qui sera inséré sur le registre des décisions de la société.

Fait à Paris, le 22 août 2025

**L'actionnaire unique et Président,
Amine REZIG**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rez' followed by a stylized flourish.

SASU A.R LOCATION DE VOITURES

Capital : 500 euros

Siège social : 1/3 Avenue de la Porte Brancion

75015 Paris

948 815 675 RCS Paris

Rapport de gestion de la société A.R LOCATION DE VOITURES

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2025

Le 22 Août 2025 par M. REZIG Amine

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société, nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous présenter le rapport sur l'activité de la société A.R LOCATION DE VOITURES pour l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous informons que tous les documents sociaux, incluant les comptes annuels, rapports de gestion, tableaux des résultats, ainsi que les autres documents afférents, ont été mis à votre disposition au siège social dans les délais et conditions légales.

1 - Présentation des comptes et de l'exploitation

a- La situation durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaire de la société est de 00,00 euros. L'exercice se traduit par un résultat négatif de 1467,10 euros.

2 - Affectation des résultats

Les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2024 se soldent par un résultat négatif de 1467,10 euros.

La totalité du résultat a été affectée au compte Report à Nouveau.

3 - Dispositions générales :

L'an 2024 a été marqué par un début de l'activité pour l'entreprise. Cela a nécessité un effort en harmonisation et mise en qualité des processus de l'entreprise.

Quitus

En considération des éléments exposés précédemment, moi, en tant que Président unique de la société, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont présentés.

Je me donne également quitus pour l'exécution de mes fonctions pendant cet exercice. Cette approbation est formalisée par l'adoption des résolutions suivantes.

L'actionnaire unique et Président,
Amine REZIG



A.R LOCATIONS DE VOITURES

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat	2
Liasse 25 IS RN	12

Attestation de Présentation

ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A.R LOCATIONS DE VOITURES pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

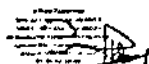
A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 35 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	376,00 Euros
chiffre d'affaires	Euros
résultat net comptable	-1 467,10 Euros

Fait à PARIS
Le 25/05/2025

Signature de l'Expert Comptable



Cabinet E-NOV EXPERTISE

Bilan et Resultat

A.R LOCATIONS DE VOITURES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	376		376	100.00	164	100.00
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	376		376	100.00	164	100.00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	376		376	100.00	164	100.00

A.R LOCATIONS DE VOITURES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	500	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	132.98	364.88
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 105	-1 105
Résultat de l'exercice	-1 467	-1 105
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-2 072	-605
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	109	163
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	1 739	
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	600
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 448	769
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	376	164

A.R LOCATIONS DE VOITURES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services					58	100.00	-58	-100.00
Chiffres d'Affaires Nets					58	100.00	-58	-100.00
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)					58	100.00	-58	-100.00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 467		1 163	N/S	304	26.14
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			0					
Total des charges d'exploitation (II)			1 467		1 163	N/S	304	26.14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 467		-1 105	N/S	-362	-32.75
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 467		-1 105	N/S	-362	32.75

A.R LOCATIONS DE VOITURES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	376		376	100.00	164	100.00
445660 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES					64	39.02
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	100		100	26.80	100	60.98
445880 TVA A REGULARISER	276		276	73.40		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	376		376	100.00	164	100.00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						

A.R LOCATIONS DE VOITURES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN ACTIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL ACTIF (0 à V)	376		376	100.00	164	100.00

A.R LOCATIONS DE VOITURES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	500	500
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELÉ VERSE	500	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 105	-1 105
119000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR	-1 105	-1 105
Résultat de l'exercice	-1 467	-1 105
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-2 072	-605
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	109	169
512000 BANQUES	109	169
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	1 739	
455000 ASSOCIES COMPTES COURANTS	1 739	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	600
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	600	600
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 448	769

A.R LOCATIONS DE VOITURES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	376 100,00	164 100,00

A.R LOCATIONS DE VOITURES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services					58	100.00	-58	-100.00		
706000 PRESTATIONS DE SERVICES					58	100.00	-58	-100.00		
Chiffres d'Affaires Nets					58	100.00	-58	-100.00		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)					58	100.00	-58	-100.00		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			1 467		1 163	N/S	304	26.14		
813300 TPE					262	451.72	-262	-100.00		
813510 LOCATION TPE			131				131	N/S		
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS			324				324	N/S		
616000 PRIMES D'ASSURANCES			30				30	N/S		
622600 HONORAIRES			500		500	692.07	0.00	0.00		
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			481		401	691.39	80	19.95		
Impôts, taxes et versements assimilés										
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			0							
Total des charges d'exploitation (II)			1 467		1 163	N/S	304	26.14		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 467		-1 105	N/S	-362	-32.75		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										

A.R LOCATIONS DE VOITURES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-1 467	-1 105	N/S	-362	-32,75
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)					
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)					
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des Produits (I+III+V+VII)		58	100,00	-58	100,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 467	1 163	N/S	304	26,14
RÉSULTAT NET	-1 467	-1 105	N/S	-362	-32,75
	<i>Perte</i>	<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

Liasse 25 IS RN

DGH-P N° 2050 S/D 2025

de surveillance (définies par l'article 53 A du code de commerce de 1966 (1967)).

①

BILAN — ACTIF

[illegible]

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire n° 2051-SD 2025
à compléter par les entreprises

Designation de l'entreprise		Formule N		
A.R LOCATIONS DE VOITURES		N°		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse : 500...)	DA	500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence) [K]	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Reserves complémentaires (3)* (Dont réserve spéciale des pertes pour fléchissement des cours) [BI]	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*) [I]	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 105)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 467)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(2 072)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
TOTAL (II)	DP			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
TOTAL (III)	DS			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	109	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs) [II]	DW	1 739	
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DX		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	600	
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		
Autres dettes	EB			
Compte rend.	Produits constatés d'avance (4)	EC	2 448	
TOTAL (IV)	ED			
Écart de conversion passif *	EF			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	EG	376		
RÉVALUÉS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EH		
	(2) Dont {	Reserve spéciale de réévaluation (1959)	FI	
		Écart de réévaluation libre	FD	
		Reserve de réévaluation (1966)	FE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	FF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	FG	2 448	
(5) Dont concours bancaires courants, et autres créanciers de banques et CCP	FH	109		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2051.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire réglementaire joint à l'IS
à compléter par l'exploitant

Désignation de l'entreprise :		A.R LOCATIONS DE VOITURES				Nant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et Intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	EA		EB		EC		
	Production vendue { biens * services *	ED		EE		EF		
		EG		EH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	II		IK		IL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						IR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					IS		
	Variation de stock (marchandises) *					IT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					IU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					IV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					IW	1 467	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					IX		
	Salaires et traitements *					IY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 467
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 467)	
Produit financier	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GI		
	Total des charges financières (VI)						GL	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II + III + IV + V + VI)						GW	(1 467)	

et N° 1015 - 001 (mars 2015) - Les exploitants complètent cette rubrique, tout d'abord, à partir de l'exercice 2012

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire réglementaire, article 55 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>A.P. LOCATIONS DE VOITURES</u>		Néant ☐																																													
		Exercice N																																													
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA																																													
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIIB																																													
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIIC																																													
	Total des produits exceptionnels (*)	(VII)	IIID																																												
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE																																													
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF																																													
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 bis)	IIIG																																													
	Total des charges exceptionnelles (*)	(VIII)	IIIH																																												
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			IIJ																																												
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IIJJ																																												
Impôts sur les bénéfices *		(X)	IIJK																																												
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)			IIK																																												
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IIIV	1 467																																											
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			IIIN	(1 467)																																											
RÉSULTATS	(1) Dont produits nets réalisés sur opérations à long terme		IIIC																																												
	(2) Dont		IIIV																																												
	produits de locations immobilières		IIIG																																												
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (9), ci-dessous)		IIIP																																												
	(3) Dont		IIIQ																																												
	- Crédit bail mobilier *		IIJI																																												
	- Crédit bail immobilier		IIJJ																																												
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (9), ci-dessous)		IIJK																																												
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IIJL																																												
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IIJM																																												
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)		IIJN																																												
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		IIJO																																												
	Dont amortissements exceptionnels de 29% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		IIJP																																												
	(9) Dont transferts de charges		IIJQ																																												
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG et CRDS	A5	IIJR																																											
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	IIJS																																											
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A1	IIJT																																											
	(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles	facultatives	A6	obligatoires	A9																																										
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8																																											
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, I 2°, al. 3)		IS																																												
(*) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le pondre en conséquence)	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Produits exceptionnels</th> <th colspan="2">Charges exceptionnelles</th> </tr> <tr> <td>Produits exceptionnels</td> <td>Charges exceptionnelles</td> <td>Produits exceptionnels</td> <td>Charges exceptionnelles</td> </tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>			Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles																																				
Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles																																													
Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles																																												
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Produits exceptionnels</th> <th colspan="2">Charges exceptionnelles</th> </tr> <tr> <td>Produits exceptionnels</td> <td>Charges exceptionnelles</td> <td>Produits exceptionnels</td> <td>Charges exceptionnelles</td> </tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>			Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles																																				
Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles																																													
Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles																																												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
5 CA du Code de Commerce)
des sociétés

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Dénomination de l'entreprise		A.R LOCATIONS DE VOITURES		Néant [X]*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Valeur nette des immobilisations au début de l'exercice		
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	DN	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KI	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	1.9	KJ	KK
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	KT
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ
	Avances et acomptes			LK	LL	LM
	TOTAL III			LN	LO	LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			QI	QM
		Autres participations			QU	QV
Autres titres immobilisés			IP	IR		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU		
TOTAL IV			IQ	IR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OK	OH	OI	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Imputations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par versement de prime à prix		par dépréciation des immobilisations		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	DO		DT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	IX	LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MI	ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MO	MIH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IJ	MM	MS		MO		
		Matériel de transport		IV	MP	MQ		MP		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB		
	Avances et acomptes			NC	ND	NE		NE		
	TOTAL III			TY	NC	NH		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OV	MT		OW	
		Autres participations			IO	ON	OY		OZ	
		Autres titres immobilisés			II	OB	OC		OD	
Prêts et autres immobilisations financières			IZ	OE	OF		OG			
TOTAL IV			II	OK	OK		OH			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			II	OK	OL		OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P.N° 2054-bis-SD 2025

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du C.G.) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.R LOCATIONS DE VOITURES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) = (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 - col. 2] = col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1. Concessions, brevets et droits similaires						
2. Fonds commercial						
3. Terrains						
4. Constructions						
5. Installations techniques mat. et out. industriels						
6. Autres immobilisations corporelles						
7. Immobilisations en cours						
8. Participations						
9. Autres titres immobilisés						
10. TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire réglementaire annexe 53 A
du Code général des impôts

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>A.R LOCATIONS DE VOITURES</u>										Néant ☒	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement, et de développements		CY		IJ		LM		CN			
Fonds commercial		RE		RI		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PI		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PN		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PV			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PX		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QV		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QI		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QJ		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN		YP		YQ		YR			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Montant net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de charge et autres	Colonne 2 Mode de provision	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de charge et autres	Colonne 5 Mode de provision	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	VP	V1	V2	V3	V4	V5	V6				
Fonds commercial	RP	R1	RR	RS	R1	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	V7	V6	P6	P7	P8	P9	P10				
TOTAL I	RW	RN	R3	R2	R4	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R6	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. générales, agencements et aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11			
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				
	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V1	V7	V8	V9	V1	V2	V3			
Emballages récupérables et divers	V4	V5	V6	V7	V8	V9	V10	V11			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9			
Frais d'acquisition de titres de participation	Y1			Y4			Y6				
TOTAL III											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Y1	Y4	NR	Y5	Y1	Y4	Y6	Y7			
TOTAL GÉNÉRAL au mode (NP + N1 + NR)	NW			TOTAL GÉNÉRAL au mode (NS + N1 + ND)	NY		TOTAL GÉNÉRAL au mode (NW + NY)	NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		A.R LOCATIONS DE VOITURES				Néant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	1	2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des versements inscrits et perdus *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 217 bis A-D) *	3L	TD		TL		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TX		TO	
	Dotations exceptionnelles de 50 %	D3	DA		DS		DD	
	Provisions pour pertes d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK		IL		IV	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TY		TE	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TI	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour avances et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et petites réparations	6O	6P		6Q		6R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur charges à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	6T		6W		6X	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
		- corporelles	6E	6F		6G		6H
		- titres mis en espérance	6J	6K		6L		6M
		- titres de participation	6N	6P		6Q		6R
		- autres immobilisations financières (1)	6O	6P		6Q		6R
	sur stocks et en cours	6S	6P		6R		6S	
	sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	7Y		7Z		7A	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B		7C		7D	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							7I	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

BAGZ Expert-comptables - version 2025

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A.R LOCATIONS DE VOITURES		Néant		1 *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISANT	Créances rattachées à des participations	UT		UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UN	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres (Préciser pour des titres non différenciés cotés : (1) (2))	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	376	376	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC				
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS				
	TOTAUX		VJ	376	VL	376
	RÉSUMÉ	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
- Rendements obtenus en cours d'exercice		VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'un an et 5 ans au plus		
				A plus de 5 ans		
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	7Z					
Autres emprunts obligataires (1)	7Y					
	7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	YG	109	109		
	à plus d'un an à l'origine	YH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
Fournisseurs et comptes rattachés	XB	600	600			
Personnel et comptes rattachés	8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	XF				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VM				
	Obligations cautionnées	XA				
	Autres impôts, taxes et assimilés	XQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	XJ					
Groupe et associés (2)	VI	1 739	1 739			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	XK					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX		VY	2 448	VZ	2 448	
RÉSUMÉ	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire d'annexes (article 55 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 3564-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise A.R LOCATIONS DE VOITURES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Non	Neant	ET	Neant
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							XA
	Avantages personnels non déductibles							XB
	Autres charges et dépenses déductibles							XC
	Autres charges et dépenses déductibles							XD
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat							XE
	Provisions et charges à payer non déductibles							XF
	Amendes et pénalités							XF
	Régularisations prévues à l'article 155 du CGI *							YX
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2012 NOT SD)							Y7
	Quote part							Y7
Agencement des plus-values et autres valeurs	Montants nets							Y8
	à long terme							Y9
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							Y9
	Plus-values nettes à court terme							Y9
	Plus-values soumises au régime des fusions							Y9
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							Y9
	Régularisations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							Y9
	Régularisation des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au forfait							Y9
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forfait							Y9
	TOTAL I							Y9
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Quote part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.R. *								Y9
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et non prises en compte dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2018 BMD, cadre D)								Y9
Agencement des plus-values et autres valeurs	Plus-values nettes à long terme							Y9
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							Y9
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							Y9
	Revenu des actions et parts d'intérêts							Y9
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							Y9
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							Y9
	Majoration d'amortissement *							Y9
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							Y9
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé							Y9
	Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au forfait							Y9
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							Y9	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							Y9	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							Y9	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							Y9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012 NOT SD

Désignation de l'entreprise A.R LOCATIONS DE VOITURES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	1 105
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XH et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis + K5)		K6	1 105
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	1 467
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	2 572
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, donations de l'exercice		ZI	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAL (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		In fine WI	In fine WI

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposée au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGI n° N° 2058 C SD 2025

Poursuite obligatoire (article 85 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A.R. LOCATIONS DE VOITURES</u>										Néant ☐	
ORDRES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1 105)		Docklands	- Autres réserves	ZH				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
	TOTAL I	OF	(1 105)		Report à nouveau		ZI				
					ONF le total doit nécessairement être égal au total II		ZK	(1 105)			
					TOTAL II		ZL	(1 105)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens en crédit-bail) J7									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
REVENUS DIVERSES	- Sous-traitance									YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									YQ	131
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors relocations)									YS	522
	- Retractions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes sociaux et professionnels) J9									YU	836
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	1 467	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe sur la valeur ajoutée et sur les produits financiers) Z6									YV	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX		
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	212
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024)*									OB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé versé aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*									ZK	
	- Numéro de carte agréé* NP										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4° de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise d'innovation									RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 21* ou l'article 21 bis									RII	
RÉSULTAT DE GROUPE*	Société résultat individuel		JA		Plus-values à 15%	JR		Plus-values à 0%	JL		
	Société résultat individuel				Plus-values à 10%	JI		Impôts	JC		
	Groupe résultat d'ensemble		JI		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 10%	JP		Impôts	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer l'adresse mère, 2 sous-branches		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JI					

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 SII) pour le régime de groupe.

⑫

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire selon le 55 A
du décret n° 2015-1241

Désignation de l'entreprise : A.R LOCATIONS DE VOITURES

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pris en compte en franchise d'impôt	Autres amortissements réels*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,5 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement déduits se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectués au 1 ^{er} janvier	+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme déduites sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)					
Le contribuable déclare sous sa responsabilité que les données fournies sont exactes et complètes. Le contribuable s'engage à fournir les justificatifs nécessaires en cas de contrôle. Le contribuable s'engage à verser les sommes dues à l'Etat dans les délais prescrits.		(A)	(B)	(C)		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

(1) Ce plus ou moins-value est taxable à 19 % (ou à 12,5 % en vertu des articles 150 A, 150 B et 150 C du CGI).

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

Translocare obligatoriu până la 51 A
de la data primirii cererii

Désignation de l'entreprise :	A.R. LOCATIONS DE VOITURES	Formulaire déposé au titre de l'IR	LU	Néant	☒ *
-------------------------------	----------------------------	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
		N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3				
		N - 4				
	différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N - 5				
		N - 6				
	(à préciser) au titre de :	N - 7				
		N - 8				
N - 9						
TOTAL 2						

8 PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (autres sociétés)

[illegible]

⁹ Les explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2112.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.R LOCATIONS DE VOITURES Néant ☒

- ☒ Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rapport de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12,8% ☐

Plus ou moins-values de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
 (article 219 I a du CGI) ☐
 Plus ou moins-values de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
 (art. 219 I a du CGI) ☐

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme relatives au cours des droits de créances immobilières relevant à la clôture du dernier exercice	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (cf. J36010F-C-11)
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme relatives au cours des droits de créances immobilières relevant à la clôture du dernier exercice	N - 3				
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2025

 Formulaire simplifié
 article 318 A du Code
 général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A.R LOCATIONS DE VOITURES</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise A.R LOCATIONS DE VOITURESNéant ☐Exercice ouvert le 01/01/2024 et clos le 31/12/2024Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *

YP

Dont apprentis

YF

Dont handicapés

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1 OX

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2 OM

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

ON

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OQ

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3 OJ

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

(total 1 + total 2 - total 3) OG

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)

GX

Effectifs au sens de la CVAE *

EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

HX

Période de référence

GY

GZ

Date de cessation

HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III du C.G.T.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

9 4 8 8 1 5 6 7 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.R LOCATIONS DE VOITURES

ADRESSE (voie)

3 AVENUE DE LA PORTE DE BRANCION

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

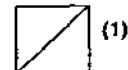
Formulaire obligatoire
selon l'Article 1165 C.C.F.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 94881567500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.R LOCATIONS DE VOITURES

ADRESSE (voie) 3 AVENUE DE LA PORTE DE BRANCION

CODE POSTAL 75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

8402 Expert-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 REPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2025	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le 01012024		et clos le 31122024	
Régime simplifié d'imposition		Régime réel normal ☒	
Declarant soussigné pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A.R LOCATIONS DE VOITURES 3 AVENUE DE LA PORTE DE BRANCION 75015 PARIS			
SIRET 94881567500012		Mét :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales : désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées Location de courte durée de voitures et de véhicules ☒			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assujettis imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 10 %	
Autres PV imposables à 10 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
France Rurale Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
		Société d'investissement immobilier cotée	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus mobiliers est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI ☐ NON Si oui, indication du logiciel utilisé : FACE GENERATION EXPERT			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
E-NOV EXPERTISE 36 BOULEVARD FLANDRIN 75116 PARIS			
Tél :		Tél :	
CGA/OMGA Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur du certificateur conventionné		Date 08052025 Lieu PARIS	
		Qualité et nom du signataire résident AMINE REZIG	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur du certificateur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			
Prestataire :			

U.S. Environmental Protection Agency

Formulaire obligatoire (article 44 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.R LOCATIONS DE VOITURES

du

Adresse 3 AVENUE DE LA PORTE DE BRANCION 75015 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DE PENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et alloc. ations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice 2024... (total col 9 + total col 10) ⑩		- de l'exercice 2024... ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire AMINE REZIG Président		À PARIS, le 08/05/2025 Signature: <i>B. Rezig</i>	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) $(c-1) - 75 \% \times (c-1)$	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = $75 \% \times (c-1)$	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : $(c-1) - (f) \text{ ou } (g) + 1/3 \times (h)$	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice $(i) - (j) + (k)$	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209 II 2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à $(c-1) - (f)$

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
1.4 Annexe par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de location	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imposé au taux de l'exercice imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'engagement	Résultat net imposable à taux réduit sous agencement					
Total							

SARL Expert-Comptable Janvier 2025